



Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt le 16 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, COGNE David, LEVEAUX Stéphane, TRÉBOSC Michel.

Excusés : Mme ESTEVENY Clarion, Mr LHEROT Pierre-Jean

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 12/11/2020

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1- Travaux :

- * Retour étude CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- * Projet d'aménagement de la salle des fêtes et de la rue du Pressoir
- * Projet d'aménagement d'un boulodrome au stade
- * Garde-corps de la placette

2- Site Internet de la commune

3- Actualisation du régime indemnitaire des agents titulaires

4- Mise en place de la redevance spéciale collecte ordures ménagères (OM) et assimilés

5- Mise en place de la conteneurisation de la collecte sélective

6- Compte rendu de la commission voirie et projet de réglementation

7- Ecole : Règlement intérieur cantine

8- Déploiement fibre optique

9- Décision modificative - Finances

10- Questions diverses

1. Travaux :

M. le maire fait le bilan de la réunion du 15 octobre 2020 sur la situation de l'étude réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement concernant les aménagements routiers dans le village (rues, parking, salle des fêtes) les cheminements doux et les futurs axes d'urbanisation.

Après la visite par le Conseil Municipal de la place de la salle des fêtes et de la rue du pressoir, M. le maire présente l'avant-projet réalisé par le service voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite que l'aménagement du parking soit compatible avec les activités festives des associations, mais ne souhaite pas que l'ensemble du parking soit traité en enrobé. L'avant-projet sera présenté aux associations pour pouvoir intégrer leurs demandes.

La création d'un terrain de pétanque situé au stade est validée par le Conseil Municipal. Des devis ont été demandés (sabline, poteau bois, éclairage). La mise en place sera programmée avant le 31 mars 2021.

Le conseil municipal valide le modèle de garde-corps de la Société BPSI pour la placette du lavoir et autorise M. le maire à engager les travaux.

2. Site internet :

Délibération 34-2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement du contrat d'adhésion des prestations de services pour le site internet par la société « Réseau des communes »

Pour rappel, le coût annuel 2020 de cette prestation s'élève à 183.00 € HT soit 219.60 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention avec cette société ;

M. Alain RONCALLI résident de Rouffiac propose ses services pour faire évoluer et gérer le site de la commune, le Conseil municipal donne son accord.

3. Actualisation du régime indemnitaire des agents titulaires :

M. le Maire expose le souhait de reconduire la prime de fin d'année pour les agents titulaires de la commune. Cette indemnité s'élevait à 330€ brut par agent titulaires en 2019.

Le versement de cette prime est validé par le conseil pour 2020 pour les 2 agents concernés.

4. Mise en place de la redevance spéciale collecte Ordures Ménagères et assimilées :

La redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs (entreprises, artisans...) de déchets non ménagers de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectués par le service public. Les établissements privés et publics n'ont pas l'obligation d'adhérer à ce service mais doivent justifier de l'élimination et de la valorisation conforme de leurs déchets. Elle contribue à rendre plus équitable la facturation de la collecte et du traitement des déchets en faisant payer le service aux établissements en fonction du volume des déchets produits.

Concernant la mairie, sont concernés par cette redevance les déchets de l'école, du cimetière et du Club House au stade ce qui représente un coût de 500 euros. Pour minorer ce coût, plusieurs solutions sont envisageables dont la création d'un composteur pour traiter une partie des déchets du cimetière et de l'école. Une rencontre avec les services techniques de la C2A pour étudier cette possibilité est à planifier.

5. Mise en place de la conteneurisation de la collecte sélective :

A compter du 1^{er} janvier 2021, la caissette jaune sera remplacée par un bac jaune de plus grande capacité (collecté tous les 15 jours). Les conteneurs jaunes sont en cours de distribution sur la commune avec une notice explicative.

A partir du 1^{er} janvier 2021 : les jours de collecte seront modifiés :

Le lundi : collecte des déchets ménagers – toutes les semaines

Le mardi : collecte sélective – 1 semaine sur 2 (semaines impaires)

6. Voirie : compte rendu de la commission voirie sur les chemins communaux et projet de règlementation :

La commission s'est réunie le 10 octobre afin de répertorier les chemins ruraux de la commune.

- 19.340 km de chemins ont été recensés dont 13.457 km ouverts et 5.883 km fermés ou non accessibles. La Commission a constaté que 1268 ml de chemin de randonnée passaient directement sur des parcelles privées. Une discussion sur la règlementation des chemins ruraux de la commune est engagée. Pour l'instant, aucun abus récurant n'a été enregistré. A ce jour, le Conseil Municipal prend la décision de ne pas appliquer de règlement. Une présentation visuelle des chemins ruraux sera proposée lors d'un prochain conseil afin de mieux cibler les priorités des chemins à entretenir.
- La commission a constaté que certains tronçons de routes auraient besoin de réfection (route de la Gauzide et chemin de la Bousquié)

7. Ecole : Présentation du projet de règlement intérieur périscolaire :

Une commission composée de délégués de parents d'élèves, des ATSEM et d'élus s'est réunie le 29 octobre pour préparer un projet de règlement périscolaire.

Le but de ce règlement est de donner un cadre pour la garderie et la cantine. Il permettrait aux parents d'être informés sur le mode d'inscription, sur les horaires, sur leur fonctionnement ainsi que sur les règles qui s'appliqueraient au périscolaire.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition mais souhaite que la commission le rende plus concis pour plus d'efficacité.

8. Information déploiement fibre optique :

La Société Orange réalise l'étude sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune. Les travaux pourraient débuter avant la fin de l'année pour une mise en service fin 2021.

9. Décision modificative n°1 :

Délibération 35-2020

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient de prévoir les crédits pour l'achat de deux ordinateurs pour la mairie ainsi que pour finaliser l'installation des filets pare-ballons au stade.

Ces nouvelles dépenses sont entièrement compensées par la diminution des crédits prévus pour la pose d'un garde-corps.

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
ADMIROUF	020	2183		21	ADMI	MAIRIE	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 700,00 €
ADMIROUF	020	2313	802019218	23	BATI	SALPOLY	CONSTRUCTIONS	- 2 700,00 €
ADMIROUF	020	2188		21		STADE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT								- €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°24-2020 du conseil municipal du 29 juin 2020 adoptant le BP 2020 du budget communal.

APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
ADMIROUF	020	2183		21	ADMI	MAIRIE	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 700,00 €
ADMIROUF	020	2313	802019218	23	BATI	SALPOLY	CONSTRUCTIONS	- 2 700,00 €
ADMIROUF	020	2188		21		STADE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT								- €

10. Questions diverses :

- En raison de la crise sanitaire, M. le maire propose de distribuer aux personnes d'un certain âge un cadeau pour les fêtes de fin d'année. Le Conseil Municipal approuve cette action qui sera mise en place prochainement.
- Mme Christel Clergue demande de qu'elle est l'amplitude de l'extinction de l'éclairage public et fait remarquer que l'horaire du matin est peut-être un peu trop matinale. Une demande sera faite auprès du service de l'éclairage public pour voir si une modification des horaires est possible.
- L'écho de Rouffiac sera distribué fin de ce mois.

Fin de séance : 23h55